

Le Répertoire Statistique des Individus et des Logements (Résil)



Olivier Lefebvre

Rencontre du CNIS 28 mai 2025

1 CONTEXTE ET ENJEUX

2 RÉSIL EN QUELQUES PLANCHES

3 CONCERTATION ET ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

4 POUR EN SAVOIR PLUS

01

CONTEXTE ET ENJEUX

« [Résil] a pour finalité, en vue de contribuer au débat public ainsi qu'à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques, de renforcer la capacité de l'Insee et des services statistiques ministériels à produire des données et études statistiques, en permettant l'établissement d'un répertoire national de la population et des logements et en facilitant les appariements de données administratives avec d'autres sources de données. »

Source : Article 1 du décret Résil publié au JO du 7 janvier 2024

cf exposés précédents...

POURQUOI FACILITER LES APPARIEMENTS ?

- L'appariement sert à enrichir l'information disponible en rapprochant des sources portant sur des thématiques différentes (dans une enquête, il suffirait d'aborder des thématiques différentes dans le questionnaire).
 - On peut par exemple étudier l'insertion professionnelle des diplômés en appariant des fichiers de diplômés avec des fichiers de personnes en emploi.
 - L'information disponible permet de mesurer la proportion de diplômés en emploi, mais aussi de caractériser l'emploi. On peut le faire à l'échelle d'une spécialité de formation, ce qui est utile à la décision publique (carte des formations) ou privée (choix d'orientation).
- La mise en place du Code Statistique Non Signifiant **par la loi pour une République numérique de 2016** représente déjà un progrès pour faciliter ces appariements.
- Résil doit permettre de les réaliser de façon encore plus assurée, en termes de qualité comme en termes de confidentialité
- **Faciliter les appariements sur mesure évite de constituer *ex ante* des « méga-bases », c'est une manière de respecter le principe de minimisation**

ENVIRONNEMENT DU PROJET

- Cnis : concertation entre janvier et novembre 2022 (rapport)
- Avis favorable de la Cnil sur le projet en juillet 2023
- Décret en Conseil d'État fondant le traitement Résil paru au JO du 7/01/2024

DÉVELOPPEMENT DU PROJET

- Conception générale et premières expérimentations 2021
- Ingénierie statistique et technique 2022-2025
- Initialisation du répertoire en 2024 (RNIPP + données fiscales + DSN + prestations sociales + inscriptions dans l'enseignement supérieur)

MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE ENTRE FIN 2025 ET T1 2026

02 RÉSIL EN QUELQUES PLANCHES

**UN RÉPERTOIRE STATISTIQUE DES
INDIVIDUS ET DES LOGEMENTS**

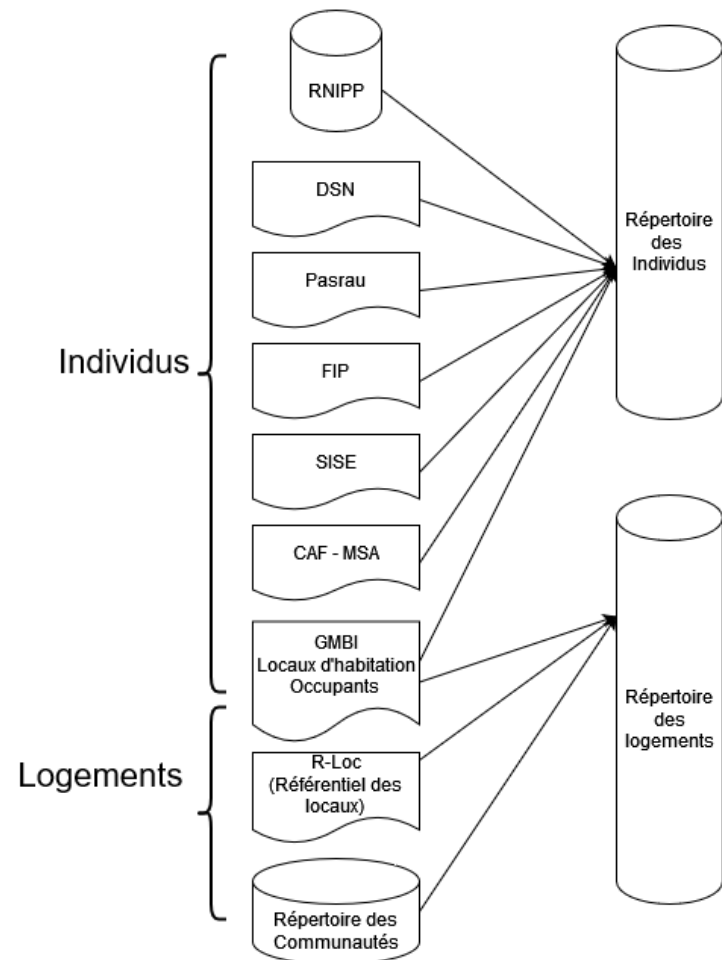
L'UNIVERS DE RÉFÉRENCE

**UN SERVICE DE PRODUCTION DE
FICHIERS ENRICHIS PAR APPARIEMENT**

UN RÉPERTOIRE STATISTIQUE DES INDIVIDUS ET DES LOGEMENTS

Mis à jour en continu avec

- Le RNIPP (les naissances, les décès, changements d'identité...)
- Des sources administratives, annuelles ou mensuelles (**en ne retenant que des données d'identification et d'adresse**)



CLÉS D'IDENTIFICATIONS PERMETTANT D'ASSURER LE RÔLE DE RÉFÉRENTIEL (ABSENCE DE DOUBLONS) ET LES APPARIEMENTS

- Des identifiants d'individus (Code Statistique Non Signifiant, identifiant spécifique à Résil, identifiants des individus dans les sources utilisées pour Résil)
- Des identifiants de logement (identifiant Résil, identifiant des sources utilisées pour Résil)
- Un identifiant d'adresse issu du référentiel d'adresses de l'INSEE
- Les données d'état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance)
- Des liens entre individus et logements

AUTRES VARIABLES

- Indicateur de résidence sur le territoire français
- Présence dans chaque source administrative (oui/non)
- Des données permettant la gestion du répertoire (date de mise à jour, date des changements de valeur pour certaines variables de Résil)

PAS DE NIR, CE N'EST PAS NÉCESSAIRE

PAS DE DONNÉES « MÉTIER » (NI REVENU, NI ÉTAT MATRIMONIAL, NI CATÉGORIE SOCIALE...)

Les sources proposées	Pourquoi
RNIPP	Initialisation, mise à jour naissances, décès, changements d'identité
Sources fiscales (les locaux et leur occupation, foyers fiscaux)	Large couverture des logements et des personnes, liens entre personne et logement, adresse
CAF et MSA	Résilience et complétion du champ, Foyer d'allocataires, adresse
Tous salariés et PASRAU	Résilience et complétion du champ, adresse
Inscription dans l'enseignement supérieur	Complétion du champ, adresse
Répertoire des communautés	Complète les logements de la source fiscale avec les communautés ; adresse
Enquêtes de contrôle	Analyse de la qualité, correction de défauts de couverture

La liste des sources est officialisée par un arrêté pris après avis de la CNIL et du CNIS ; cf arrêté 2024-... du 5 janvier 2024

UN RÉPERTOIRE STATISTIQUE DES INDIVIDUS ET DES LOGEMENTS

UNE PHOTO AU 1^{ER} JANVIER DE CHAQUE ANNÉE : L'UNIVERS DE RÉFÉRENCE

- 3 listes :
- Les individus présents sur le territoire français avec la méthode des « signes de présence »
- Les logements en caractérisant leur statut (principal, secondaire, vacant)
- Les ménages et leur composition

POUR PASSER DU RÉPERTOIRE À LA PHOTO (UNIVERS DE RÉFÉRENCE), IL FAUT :

– SÉLECTIONNER LES RÉSIDENTS :

- être au RNIPP ne suffit pas, être en plus dans une source administrative ne suffit pas forcément. Il faut gérer le risque de sur-couverture (personnes présentes à tort)
- Il faut également vérifier l'absence de doublons (deux lignes pour la même personne) liés notamment à la difficulté d'identifier les personnes de manière certaine (pas d'identifiant inter-administratif)

– DÉTERMINER LEUR ADRESSE PRINCIPALE

- La personne est-elle bien localisée en France ?
- Si oui, dans quelle commune ?
- Comment gérer les cas d'adresses multiples ?

– VÉRIFIER LA QUALITÉ DE LA PHOTO

- Comparer avec les enquêtes de recensement et avec le RIL

UN RÉPERTOIRE STATISTIQUE DES INDIVIDUS ET DES LOGEMENTS
L'UNIVERS DE RÉFÉRENCE

PRODUCTION DE FICHIERS ENRICHIS PAR APPARIEMENT

- bases de sondage pour les enquêtes auprès des ménages,
- fichiers de production (dont les fichiers produits pour le recensement), enrichissement d'enquête,
- fichiers d'étude ...

Le service est ouvert aux seuls membres du SSP

Le demandeur est responsable du traitement ; il se conforme au RGPD et au cadre sur les appariements

Il spécifie la population d'intérêt (liste par exemple individus échantillonnés sur une enquête donnée ou critères par exemple population vivant sur le territoire) et les variables attendues, y compris descripteurs géographiques

Un gestionnaire Résil sélectionne les unités statistiques (individus, logements, ménages) dans l'univers de référence et réalise un fichier par sélection des variables demandées

Il produit un rapport sur la qualité de l'appariement

Le demandeur peut ensuite intégrer le fichier dans son processus (étude, tirage d'échantillon, production statistique, réalisation d'enquêtes ...)

Le service prend également en charge les demandes de CSNS, sans autres variables

L'identification dans Résil sera plus complète que l'identification CSNS, en s'appuyant sur des données présentes dans Résil en plus de celles présentes dans le RNIPP : adresse, composition du ménage...

Pour les CSNS de qualité insuffisante, le moteur d'identification Résil utilisera d'autres variables que les seuls traits d'identité pour choisir le meilleur écho

RESIL va jouer le rôle de « guichet unique » pour les différentes sources de données et permettre d'y ajouter des descripteurs géographiques. On fournit un fichier déjà enrichi au lieu d'une simple clé d'appariement.

Par ailleurs, le service permettra de se restreindre à la population résidente, ce qui est important pour les études de trajectoire, ou les dénominateurs de certains ratios (taux de couverture, taux d'incidence ...)

Le décret n'autorise pas l'accès direct du service d'enrichissement aux chercheurs, ils peuvent néanmoins en tirer bénéfice :

- via des partenariats avec des entités du SSP, s'ils débouchent sur la production de statistiques publiques, comme cela existe pour co-construire des enquêtes ;**
- via l'extension de la production de fichiers statistiques, qui peuvent être utilisés dans les conditions habituelles après avis favorable du Comité du Secret**

03

CONCERTATION ET ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

POUR S'ASSURER DE L'ADHÉSION DES UTILISATEURS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU PROJET : AVOIR UN « MANDAT SOCIAL » EN PLUS DU « MANDAT JURIDIQUE »

- Essentiel vu la nature de Résil
- Constat partagé avec d'autres INS, sur les appariements comme sur la mobilisation de données administratives
- Fait écho à une question de la Cnil (reprenant un point d'attention du RGPD) sur « l'avis des personnes concernées par le traitement »

PREMIÈRE ÉTAPE : RENCONTRE CNIS SUR LES APPARIEMENTS LE 28 JANVIER 2022

Présentation de nos pratiques d'appariement, de notre environnement juridique, de nos projets (dont Résil) ; tables rondes sur les usages et sur la transparence

Un effort de pédagogie et de communication apprécié et une attente de poursuivre cette démarche, d'où la création en 2022 d'un groupe de concertation allant au-delà de nos interlocuteurs habituels

Approbation du principe du répertoire

Confiance dans notre capacité à faire les choses dans les règles, mais

- Le sujet (répertoires exhaustifs et appariements)
- Le contexte (vigilance accrue sur l'utilisation des données personnelles, attente de transparence... opinion vite « inflammable » sur certains sujets)
- Des éventuelles tentations de détournement de finalités

imposent de prendre des dispositions de plusieurs ordres sur le fonctionnement, les regards extérieurs, les limites à se donner, la communication

Poser quelques règles de fonctionnement (sécurité et droits accès, finalités statistiques strictement, nécessité et proportionnalité dans l'utilisation des données...)

Recourir à des regards extérieurs pour garantir la bonne mise en œuvre de ces règles

Cnis

ASP

Anssi

Cnil

Fixer des limites : pas de recours à trois sources de données envisagées (RNCPS, Agedref, carte vitale) car le critère de proportionnalité n'est pas vérifié selon le groupe de concertation

Poursuivre la démarche de communication et de transparence

POURSUITE DE LA DÉMARCHE ENGAGÉE DANS LE GROUPE DE CONCERTATION

- Communication sur Résil et les appariements
- Poursuivre la concertation tout au long du projet et une fois les outils mis en œuvre. Refaire une rencontre du Cnis en 2025
- Avis Cnis et Cnil en cas d'évolution des sources

DESCRIPTION DES APPARIEMENTS ET DE LEURS FINALITÉS

- Chaque appariement est un traitement spécifique : le demandeur est responsable du traitement ; il doit l'avoir déclaré et avoir réalisé l'étude d'impact si nécessaire
- Un registre des appariements sera tenu par l'Insee
- Les appariements sont décrits dans les programmes de travail du SSP ; un cadre de référence sur les appariements se met en place

**FINALITÉS EXCLUSIVEMENT STATISTIQUES DU RÉPERTOIRE ET DES APPARIEMENTS EN CONFORMITÉ AVEC LES LOIS DE 51 ET DE 78 ;
RAPPELÉES DANS LE DÉCRET ;**

DESTINATAIRES DIRECTS : LES AGENTS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

SÉCURISATION DES ACCÈS ET DU SYSTÈME D'INFORMATION

- Accès au SI en nombre très limité (une quinzaine de personnes, toutes de l'Insee) et segmentés (personne n'a accès à toutes les fonctionnalités)
- Segmentation des tables constituant le répertoire
- Homologation du système d'information s'appuyant sur des expertises extérieures (dont celle de l'Anssi)

Sur le plan éthique

Se poser les bonnes questions sur notre légitimité à entreprendre tel ou tel traitement et sur le principe de proportionnalité et de minimisation, au regard des finalités

Cloisonner les appariements pour éviter les « appariements d'appariements » non prévus

S'inscrire dans le cadre sur les appariements

Sur le plan juridique

Conformité au RGPD (déclaration du traitement, étude d'impact)

Décrire les finalités, les destinataires, la durée de conservation

Sur le plan technique

Vigilance sur la qualité des appariements

Impact et traitement des données manquantes

Sécurisation du système d'information

04 POUR EN SAVOIR PLUS

Les pages du site internet de l'Insee consacrées à Résil

Le Courrier des statistiques n°11 (4 articles sur Résil et autour)

Décret fondant Résil (2024-12 du 5 janvier 2024) et arrêté du 5 janvier 2024 fixant la liste des sources utilisées pour construire et mettre à jour le répertoire

Et, sur la pratique de nos collègues canadiens, la **page du site de Statistique Canada consacrée aux appariements**

Retrouvez-nous sur

insee.fr



Olivier Lefebvre

Maître d'ouvrage du programme Résil

Insee / DSDS / Résil

Téléphone : 01 87 69 63 26

Mél : olivier.lefebvre@insee.fr